

## Compte rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2024

Date de convocation :	18 mars 2024
-----------------------	--------------

La séance a débuté à 18h30 sous la présidence de Mme le Maire : BONTAZ Karole

Présents : Laurent BARATEAU, Karole BONTAZ, Jean-Claude CARTAILLER, Paul CHARLES, Frédéric FESSON, Thierry GERARDIN, Stéphanie LACROIX, Claude LAUSENAZ-GRIS, Eric MERCIER GALLAY (pouvoir de Raphaël CETTOUR JANET), Patrick MORIZE, Robin NEGRE soit 12 voix.

Excusée : Raphaël CETTOUR-JANET (pouvoir à Eric MERCIER GALLAY),

Le « Quorum » étant atteint la mise en discussion des questions soumises à une délibération est possible

### **1. Nomination du secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.L. 2121-15**

*« Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».*  
Stéphanie LACROIX est désignée secrétaire de séance.

### **2. Approbation du compte rendu séance du conseil du 29 janvier 2024**

Pas de remarque.

### **3. Vote des taux d'imposition 2024**

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition adoptés en 2023.

Le Conseil municipal approuve par 11 voix pour et 1 abstention ( Jean-Claude CARTAILLER) les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16,21 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,5 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.7 %

#### 4. Compte de gestion 2023

Le compte de gestion et le compte administratif sont conformes.

Le Conseil municipal prend acte du compte de gestion et ne formule aucune remarque particulière.

#### 5. Compte administratif 2023

Mme le Maire sort pour le vote du compte administratif.

Le Conseil municipal, par 11 voix pour approuve le compte administratif comme suit :

##### Section de fonctionnement

Le résultat cumulé en fonctionnement en 2023 s'élève à 485 068,47 euros

Le résultat de l'exercice 2023 s'élève à 175 176,63 euros

CA 2023 - VOTE PAR CHAPITRE		
FONCTIONNEMENT DEPENSES		
011	Charges à caractère général	250 887,89 €
012	Charges de personnels et frais assimilés	259 518,40 €
014	Atténuations de produits	18 780,00 €€
65	Autres charges de gestion	81 130,61 €
66	Charges financières	5256,56 €
67	Charges exceptionnelles	43,94 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>615 617,40 €</b>

CA 2023- VOTE PAR CHAPITRE		
FONCTIONNEMENT RECETTES		
013	Atténuation de charges	811,35 €
70	Produits, Services	60 278,73 €
73	Impôts et taxes	542 818,46 €
74	Dotations et participations	147 795,80 €
75	Autres produits de gestion courante	39 089,69 €
<b>TOTAL</b>		<b>790 794,03 €</b>

## **Section d'investissement**

Le résultat en investissement en 2023 s'élève à - 142 661,56 euros. Cela s'explique par des recettes en attente (subvention du Département et vente maison des sœurs prévue en 2024)

Le résultat de clôture de l'exercice en 2023 s'élève à – 96 092,84 euros

<b>CA 2022 - VOTE PAR CHAPITRE</b>		
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>		
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>36 239,82 €</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>25 902 €</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>225 532,25 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>287 674,07 €</b>

<b>CA 2022 - VOTE PAR CHAPITRE</b>		
<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>		
<b>001</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>46 568,72 €</b>
<b>10</b>	<b>Dotation, Fonds divers</b>	<b>28 595,08€</b>
<b>1068</b>	<b>Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	<b>42 212,33 €</b>
<b>13</b>	<b>Subvention d'investissement</b>	<b>73 710,00 €</b>
<b>16</b>	<b>Cautionnement reçu</b>	<b>495,10 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>145 012,51 €</b>

## 6. Affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement en 2023 s'élève à 485 068,47 euros.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2023 comme suit :

- 002 : 429 052,22 € (Recettes de fonctionnement)
- 1068 : 56 016,25 € (Recettes d'investissement)

## 7. Budget primitif 2024

Le Conseil municipal, à l'unanimité adopte le budget primitif 2024 par chapitre, comme suit :

### Section de fonctionnement

BP 2024 - VOTE PAR CHAPITRE		
FONCTIONNEMENT DEPENSES		
011	Charges à caractère général	340 175,25 €
012	Charges de personnels et frais assimilés	282 370 €
014	Atténuations de produits	22 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	384 496,36€
65	Autres charges de gestion	90 047€
66	Charges financières	3336,61 €
67	Charges spécifiques	0,00 €
68	Dotations aux provisions	2000 €
TOTAL		1 124 425,22 €

BP 2024 - VOTE PAR CHAPITRE		
FONCTIONNEMENT RECETTES		
002	Résultat reporté	429 052,22 €
70	Produits, Services	53 150,00 €
73	Impôts et taxes	209 865,00€
731	Fiscalité locale	290 900,00 €
74	Dotations et participations	102 458,00 €
75	Autres produits de gestion courante	39 000,00 €
TOTAL		1 124 425,22 €

## Section d'investissement

BP 2024 - VOTE PAR CHAPITRE		
INVESTISSEMENT DEPENSES		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	96 092, 84 €
16	Emprunts et dettes assimilées	38 659,77€
20	Immobilisations incorporelles	76650,00€
21	Immobilisations corporelles	335 910,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>547 312,61 €</b>

BP 2024 - VOTE PAR CHAPITRE		
INVESTISSEMENT RECETTES		
021	Virement de la section de fonctionnement	384 496,36 €
10	Dotation, Fonds divers	43 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	56 016,25 €
13	Subvention d'investissement	33 800, 00€
21	Autres bâtiments publics	30 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>547 312,61 €</b>

Le Conseil municipal à l'unanimité, autorise Mme le Maire, dans le cadre de la nomenclature M 57 (article L 5217-10-6 du CGCT) à effectuer des virements de crédit de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5 %.

Remarque : Il est proposé de réaliser les travaux du presbytère en intégralité sur l'année 2024, selon les devis. Le Conseil municipal est favorable à cette proposition. Il conviendra de procéder à d'éventuels virements de crédits entre les articles au sein du chapitre 21.

### **8. Zone d'accélération des énergies renouvelables**

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité. L'article 15 de la loi a introduit dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes.

En application de l'article L141-5-3 du code de l'énergie, ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie.

Il est rappelé que ce document ne sera pas opposable. Ainsi, la commune devra donner son autorisation pour chaque projet et pourra les refuser.

Le Conseil municipal par 7 voix pour ( Karole BONTAZ, Claude LAUSENAZ-GRIS, Jean-Claude CARTAILLER, Robin NEGRE, Frédéric FESSON, Eric MERCIER GALLAY(2 voix)), 4 contre (Thierry GERARDIN, Paul CHARLES, Patrick MORIZE, Laurent BARATEAU), 1 abstention (Stéphanie LACROIX) autorise le développement du photovoltaïque en toiture sur toute la commune, de la géothermie (sous conditions d'étude préalable) sur toute la commune, de hydroélectrique sur la Dranse, dans le cadre du projet avec Odissy délibéré en Conseil municipal du 27 mars 2023.

- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de Haute-Savoie, ainsi qu'à la CCPEVA

### **9. Projet de groupement de commande pour la passation d'un marché pour les repas de la cantine**

Plusieurs communes de la CCPEVA doivent renouveler leur marché pour les repas de la cantine scolaire.

Afin de réaliser des économies d'échelle, il est proposé de passer un marché groupé entre Publier, Champanges, Chevenoz, Féternes, Lugrin, Neuvécelle, Saint-Gingolph, Vacheresse et Vinzier. La commune de Publier se charge de la passation du marché ainsi que le marché d'AMO facilitant le suivi du marché. L'ensemble de la démarche se fera en accord avec les communes.

Chaque commune gèrera ensuite avec le prestataire ses commandes et le suivi de la livraison des repas.

Le Conseil municipal par 10 voix pour et 2 abstentions (Frédéric FESSON et Claude LAUSENAZ-GRIS) :

- approuve la constitution d'un groupement de commande en vue de la passation d'un marché de fourniture de repas pour les cantines scolaires et un marché d'assistance pour le suivi de l'exécution,
- approuve le projet de convention,
- autorise Madame le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent à intervenir.

### **10. Tarifs communaux**

**A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les tarifs communaux suivant pour l'année 2024.**

TYPE DE PRESTATION CONCERNEE	TARIF 2023	TARIF 2024
<b>DENEIGEMENT POUR LE COMPTE D'ERDF et la CCPEVA</b>		
Déneigement abords centrale électrique de CHEVENOZ	140,00 €	155,00 €
Déneigement accès à la prise d'eau du hameau du Fion	140,00 €	155,00 €
Déneigement réservoirs	140,00 €	155,00 €
Fauchage réservoirs des Gaillères	140,00 €	155,00 €
<b>LOCATION DE LA SALLE DES FETES</b>		
Associations et habitants de CHEVENOZ : salle avec bar uniquement	300,00 €	300,00 €
Associations et habitants de CHEVENOZ : salle avec bar et cuisine	400,00 €	400,00 €
Association, entreprises et particuliers extérieurs à la commune : salle avec bar uniquement	500,00 €	500,00 €

<b>Associations, entreprises et particuliers extérieurs à la commune : salle avec bar et cuisine</b>	<b>700,00 €</b>	<b>700,00 €</b>
<b>Caution</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>
<b>Charges salle des fêtes</b>	<b>80,00 €</b>	<b>100,00 €</b>
<b>LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS</b>		
<b>Demi-journée (5h entre 8h et 17h)</b>	<b>50,00 €</b>	<b>50,00 €</b>
<b>Journée ou soirée</b>	<b>100,00 €</b>	<b>100,00 €</b>
<b>Caution</b>	<b>1000,00 €</b>	<b>1000,00 €</b>
<b>Retenu pour ménage</b>	<b>300,00 €</b>	<b>300,00 €</b>
<b>CONCESSIONS AU CIMETIERE</b>		
<b>Cimetière : caveau 3 places</b>	<b>2 150,00 €</b>	<b>2 150,00 €</b>
<b>Cimetière : caveau 2 places</b>	<b>1 765,00 €</b>	<b>1 765,00 €</b>
<b>Cimetière : concession trentenaire colombarium</b>	<b>920,00 €</b>	<b>920,00 €</b>
<b>Cimetière : concession trentenaire, le m2</b>	<b>170,00 €</b>	<b>170,00 €</b>

<b>INTERVENTIONS DES SERVICES TECHNIQUES EN CAS D'URGENCE.</b>		
<b>Intervention cantonniers avec engins</b>	<b>85,00 € /h</b>	<b>100,00 € /h</b>
<b>Intervention cantonniers sans engins</b>	<b>45,00 € /h</b>	<b>60,00 € /h</b>
<b>Pour tous travaux ou déneigement sur des parcelles privées, les services techniques n'interviendront pas.</b>		
<b>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>		
<b>Pour un commerçant occasionnel</b>	<b>15,00 € par jour</b>	<b>15,00 € par jour</b>
<b>Pour un commerçant régulier</b>	<b>80,00 € par mois</b>	<b>80,00 € par mois</b>

## **11. Commissions municipales**

### Commission travaux :

Paul CHARLES prend la responsabilité de la commission et Claude LAUSENAZ-GRIS la suppléance.

### Commission finances :

Suite au départ de Pascal MARIET, Laurent BARATEAU est volontaire pour intégrer la commission finances.

### Commission d'urbanisme :

Suite au départ d'Aurélie FINKELSTEIN, Robin NEGRE est volontaire pour intégrer la commission d'urbanisme.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications de ces 3 commissions municipales.

## **12. Autorisations d'urbanisme délivrés depuis le 29 janvier 2024**

### Déclarations préalables :

- GAUD Didier pour l'extension d'une terrasse bois de 18.10m<sup>2</sup> - route du Crêt de la Joux – Accordé le 12 mars 2024
- PATOUREAUX Yves pour l'installation de panneaux solaires sur toiture – route du Pulvaz – Accordé le 6 mars 2024
- DROUET Olivier pour la construction d'un abri de jardin de 18.49 m<sup>2</sup> route de taverole – Accordé le 12 mars 2024

### Permis de construire :

- SCI MDS pour la réhabilitation de la maison des sœurs – route d'Abondance – Accordé le 8 février 2024
- BURNET Guillaume pour la rénovation d'une grange avec changement de destination – Route d'Arce – Refusé le 14 février 2024

## **13. Informations diverses**

- Point d'étape PLU
- Zone 30 au chef-lieu.
- 25 mai : sortie fête des mères
- 9 juin : Elections européennes